



Comment ne pas hériter des dettes d'un parent ?

Par **macel**, le **01/10/2008** à **16:56**

mon ex mari a été jugé et condamné pour excroqueries, faux et usage de faux. Actuellement il a retrouvé sa liberté et un travail. Il rembourse tous les mois une infime partie à toutes ses "créanciers", qui sont le trésor public, des banques, des organismes de prêts et une vingtaine de personnes. Les sommes sont tellement considérables qu'il lui faudrait plusieurs vies pour les rembourser. S'il décède, je ne veux pas que mes deux enfants aient à payer à sa place. Quelles sont toutes les démarches à suivre pour leur éviter ce lourd héritage ?

Par **Marion2**, le **01/10/2008** à **18:14**

Bonjour,
Lors du décès de votre ex-mari, les enfants refusent l'héritage et ils n'auront rien à rembourser.
Cordialement